



Impot et régime matrimonial

Par **jessi63**, le **24/03/2009** à **19:14**

Bonjour, j'ai une petite observation/question concernant les impots sur le revenu et le régime matrimonial auquel on appartient.

En effet, après simulation, mon mari et moi seront assujettis à l'impôt sur le revenu en faisant notre simulation commune.

Cependant, après une autre simulation, dans le cas où, nous ne serions pas mariés, mais vivant en union libre, nous ne serions pas assujettis à payer cet impot, nous devrions même recevoir la prime pour l'emploi en remboursement.

Ma question est : pourquoi une telle difference, en sachant que les revenus du foyer sont identiques ? Qu'y a t il comme différence entre le fait d'être marié ou non pour expliquer cela ? Quels avantages y a t-il à se marier ???

Merci de vos réponses